



ASSOCIATION SPORTIVE ROCHETTOISE

impasse des Pincevents 77000 la Rochette
Tel : 01 64 37 23 41



ARTS MARTIAUX – ATHLETISME – BASKET BALL – BADMINTON - EDUCATION
SPORTIVE - FOOTBALL – GYMNASTIQUE VOLONTAIRE - PETANQUE – TENNIS –
TIR A L'ARC - VTT – VOLLEY BALL – CENTRE MEDICO SPORTIF

PROCES VERBAL

REUNION DU COMITE DIRECTEUR DU 9 FEVRIER 2015

Présents :

- Municipalité : B. Watremez,
- ASR : M. Bourreau (Président), P. Vitani (Secrétaire), S. Lecuyot (Trésorière),
- VTT, Volley-ball, Tir à l'arc, Tennis, pétanque, Gymnastique volontaire, Ecole multisports, CMS, Badminton, Athlétisme, Arts martiaux.

Absent excusé : JM. Lucet (Vice-président de l'ASR).

Absent : Basket-ball

Adoption du PV du CD du 15 décembre 2014 à l'unanimité.

Choix de la date de l'AG 2015 : 20 mai 2015

Préalablement, le bureau se réunira le 8 avril

Documents à transmettre à l'ASR (effectifs, CR + BP) :

- 1919 adhérents (372 Rochettois, 1 200 CAMVS hors Rochettois et 359 hors CAMVS) au 31/12/2014 (1 738 l'année précédente, soit une augmentation sensible) : forte progression du Football, baisse du Tennis,
- Compte de résultat 2014 inquiétant du Basket (-13 000 €) pour un bilan de – 21 836 € en cumulé : la Présidente a mis en place un plan de redressement de 5 ans, mais un rapprochement avec la Municipalité de Vaux-le-Pénil semble inéluctable.
- Il est demandé que les AG des sections soient effectuées au 15 février de l'année n+1 au plus tard, afin que l'ASR dispose des informations utiles, notamment budgétaires, pour fin février de la même année n+1 pour transmission à la Municipalité.
- La municipalité détient désormais tous les documents 2014.

Demandes de subventions municipale 2015 :

- un acompte 2015 municipal de 20 000 € ayant été versé sur le compte de l'ASR (21 300 € demandés), les associations et sections peuvent demander une avance au prorata de leur subvention versée 2014,

- au total, l'ASR a demandé 63 000 € de subventionnement 2015 à la Municipalité (hors Football 4000 € et course relais 400 €), soit une baisse de 1 000 € par rapport à 2014,
- la Municipalité ne disposant pas du montant de la dotation globale de fonctionnement qui sera versé en 2015, aucun montant de subventions aux associations ne peut actuellement être déterminé.

Demands diverses envers la municipalité : elles doivent systématiquement passer par l'ASR, afin d'éviter un rejet. Le service adéquat de la Municipalité a été sensibilisé sur ce principe.

Calendrier des manifestations :

- affichage sur le site internet de la mairie : les sections et associations doivent solliciter directement la Municipalité (Thérèse Marcella et Chantal Robin en son absence),
- le site de l'ASR peut également être utilisé,
- repas des anciens le 1er mars et manifestation « Arts et gastronomie » les 7 et 8 mars : le repli n° 3 est mis en place sur le gymnase R. Huard ; aucune discipline n'est concernée, hormis le Volley-ball.
- toutefois cette section pourra profiter de quelques créneaux d'entraînements au CCS R Tabourot en accord avec la Municipalité.

Subventions du CNDS et du conseil général :

- les disciplines ne doivent pas se contenter des subventions municipales, mais solliciter d'autres entités,
- conseil général : il suffit que l'association ou section soit enregistrée au niveau de la préfecture (cf. site <http://www.asso77.fr/La-Seine-et-Marne-et-vous/Subventions/Sport>). 2 types de subventions : fonctionnement (200 € minimum) et évènement (300 à 700 €)
- CNDS (cf. site <http://www.seine-et-marne.gouv.fr/Politiques-publiques/Jeunesse-sport-et-vie-associative/Le-sport-en-Seine-et-Marne/Subventions-CNDS>) :
- un projet club doit être monté sur plusieurs années (olympiade si possible) au profit de publics les plus éloignés de la pratique sportive (jeunes des quartiers défavorisés, politique de la ville, personnes en situation de handicap, femmes et jeunes filles, zones rurales,...),
- accompagnement éducatif : une convention peut être passée avec un établissement scolaire (école primaire, collège), sous réserve qu'il soit obligatoirement situé dans un quartier en politique de la ville.

Questions diverses :

- Gymnase R. Huard : une extension pour stockage de matériel a été effectuée. Ce local additionnel permet de libérer de la place pour l'accueil des personnes en situation de handicap,
- D'autres travaux d'accessibilités sont programmés,
- Le Badminton regrette que la municipalité n'ait pas averti de la date des travaux sur le gymnase R. Huard et déplore l'état restitué (poussière, armoires déplacées et abimées). Dans la zone des travaux le sol du gymnase a été détérioré (trous).
- La température interne du gymnase R. Huard peut être augmentée, mais le Badminton estime qu'elle reste encore bien froide. La raison principale de cette froideur est due à l'isolation structurelle insuffisante de l'installation,
- Magazine municipal : 3 parutions annuelles désormais. Le basket, EMS, les Arts martiaux et la Pétanque doivent fournir les photos pour le 24 avril au plus tard à Mme Battista.
- Le Maire a envoyé un courrier indiquant que le gymnase Tabourot ne peut contenir plus de 401 personnes. L'ASR souhaite connaître la contenance du gymnase R. Huard.

- M. Bourreau sera absent du 16 février au 20 mars. La gestion de l'ASR est déléguée à S Lecuyot et J M Lucet pendant cette période.

Fin de la réunion à 21h15.